

# PRINCIPES D'AFFECTATION POST-3e

# Principes d'affectation post-3e

*La décision d'orientation porte sur le passage en :*

- **Seconde générale et technologique, ou spécifique**
- **Seconde professionnelle**
- **Première année de CAP**

*Le conseil de classe doit se prononcer sur toutes les voies d'orientation*

*Le choix des options facultatives de 2de GT ou des spécialités de bacs pro et de CAP est de la responsabilité de la famille.*

*L'affectation en classe de 2de est gérée par l'application AFFELNET LYCEE.*

# AFFECTATION EN 2<sup>de</sup> GT

- **L'AFFECTATION EN 2<sup>de</sup> GT EST DE DROIT DANS LE LYCÉE DE SECTEUR.**

Le lycée de secteur est déterminé par la domiciliation du ou des responsables légaux de l'élève.

**En cas d'erreur, le lycée d'affectation peut refuser l'inscription en voie générale au motif que l'élève ne relève pas du secteur.**

- Toute demande autre que celle du lycée de secteur fera l'objet d'une **demande de dérogation** et d'une seule dûment instruite auprès du chef d'établissement.
- Priorité aux élèves handicapés ou malades, aux boursiers, à ceux dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé dans l'établissement demandé ou qui habite dans une zone proche de cet établissement.
- Pour l'entrée en 2<sup>de</sup> GT, les demandes de dérogation sont traitées dans AFFELNET.
- Il est **fortement conseillé** de saisir en dernier vœu le lycée de secteur en cas de refus de demande de dérogation.

# AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

Voie professionnelle (2nde PRO et 1ère année de CAP):

- L'affectation en lycée professionnel dépend essentiellement du diplôme choisi : **il n'y a pas de sectorisation.**
- Indiquez vos souhaits de formations dans l'ordre de vos préférences car ils seront examinés dans cet ordre-là.
- Ne pas se censurer, bien qu'il faille avoir en tête que certaines formations sont plus demandées que d'autres.

L'affectation repose sur une sélection basée sur:

- Les résultats scolaires des 3 trimestres de 3ème
- Le nombre de places disponible dans la spécialité
- L'ordre des vœux